

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION ENS/3/10.2022

Objet : augmentation de l'enveloppe des bourses AEFÉ dans un contexte de crise économique et inflationniste

VU les rapports Cordery-Lepage de 2013 et Delahaye-Feraud de 2018

CONSIDÉRANT que le dispositif d'aide à la scolarité constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEFÉ pour de nombreux enfants français de l'étranger,

CONSIDÉRANT que depuis plus de 15 ans, les familles de parents d'élèves font face à une augmentation croissante des frais de scolarité (45% de 2007 à 2012 : rapport Cordery-Lepage, puis 25% de 2012 à 2018 : rapport sénatorial Delahaye -Feraud),

CONSIDÉRANT que les récentes réformes du système (appréciation des situations monoparentales, augmentation des barèmes immobiliers, bourses AESH) constituent des avancées positives pour les familles mais qui nécessitent un abondement de l'enveloppe,

CONSIDÉRANT la situation actuelle de fragilité économique mondiale à la suite de la pandémie et le contexte de crise énergétique et économique qui prévaut depuis l'invasion de l'Ukraine en février 2022 et imposera de nombreuses révisions à la hausse des budgets des établissements français du réseau AEFÉ

CONSIDÉRANT que dans un contexte inflationniste et de dépréciation de l'euro (parité avec le dollar atteinte pour la première fois en 20 ans), les besoins exprimés hors zone euro risquent d'augmenter fortement en fonction des variations de taux de change,

DEMANDE Que dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, le gouvernement prévoie une augmentation forte de l'enveloppe de l'aide à la scolarité (bourses AEFÉ) pour faire face à cette situation.